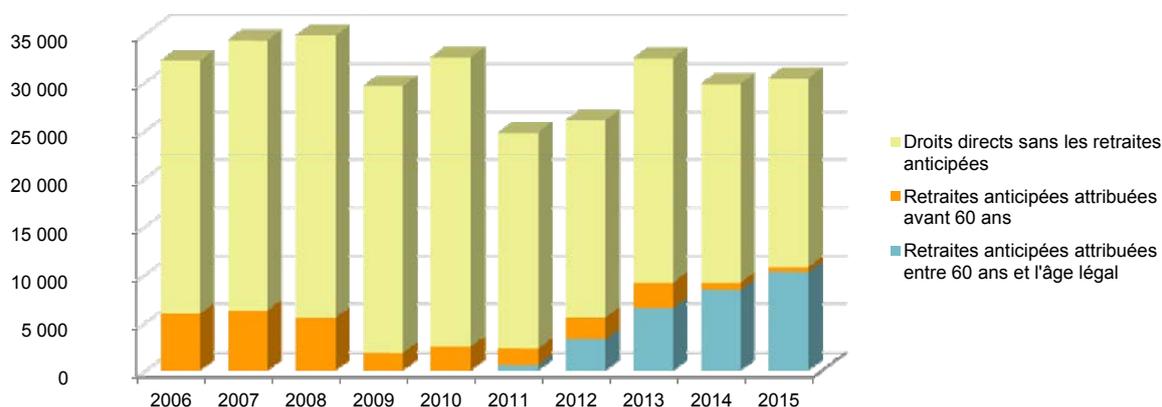




Retraités résidant en Carsat Bourgogne et Franche-Comté

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	15 971	22 492	38 463
Droits directs (retraites personnelles)	14 666	15 714	30 380
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 305	6 778	8 083
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	698	936	1 634

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 484	3 706	11 190
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,7 ans	72,7 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	5,8%	8,4%	7,1%
Retraités bénéficiant d'une surcote	11,2%	10,1%	10,6%
Polypensionnés	52,4%	37,8%	44,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	275 529	348 064	623 593
Retraités percevant un droit direct seul	265 090	235 517	500 607
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 785	18 212	19 997
Retraités percevant les deux à la fois	8 654	94 335	102 989
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,3%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	52 287	17 607	69 894
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	793 €	614 €	693 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 123 €	949 €	1 045 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,1%	54,1%	38,2%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

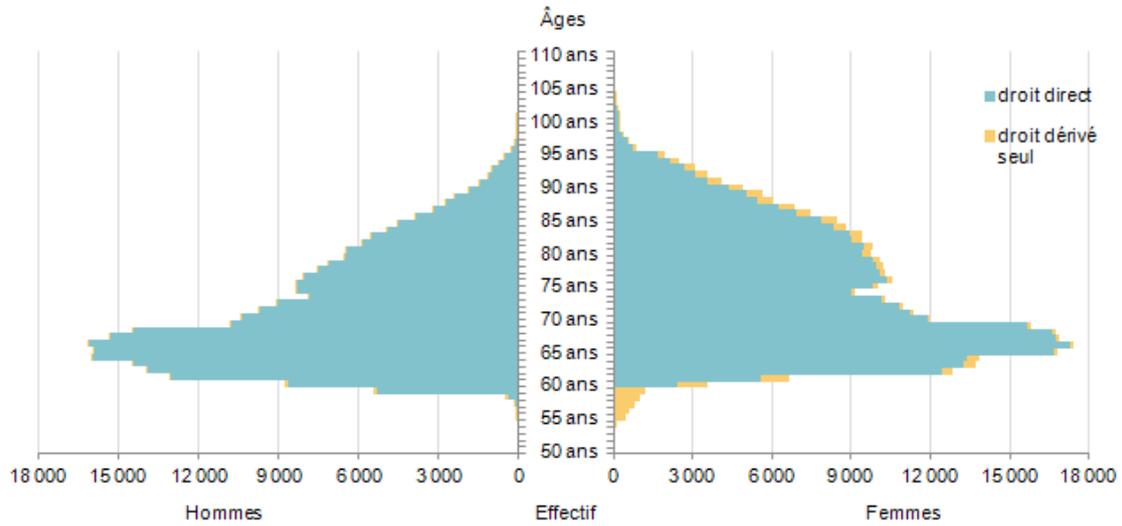
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

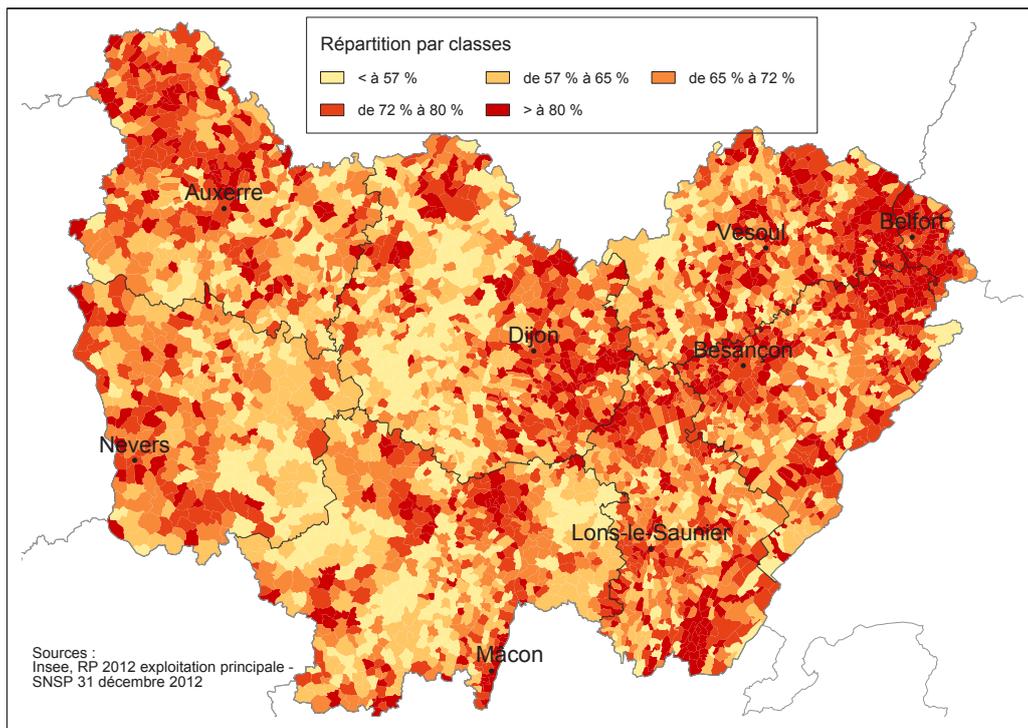
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bourgogne et Franche-Comté



Prestataires payés par la Carsat Bourgogne et Franche-Comté

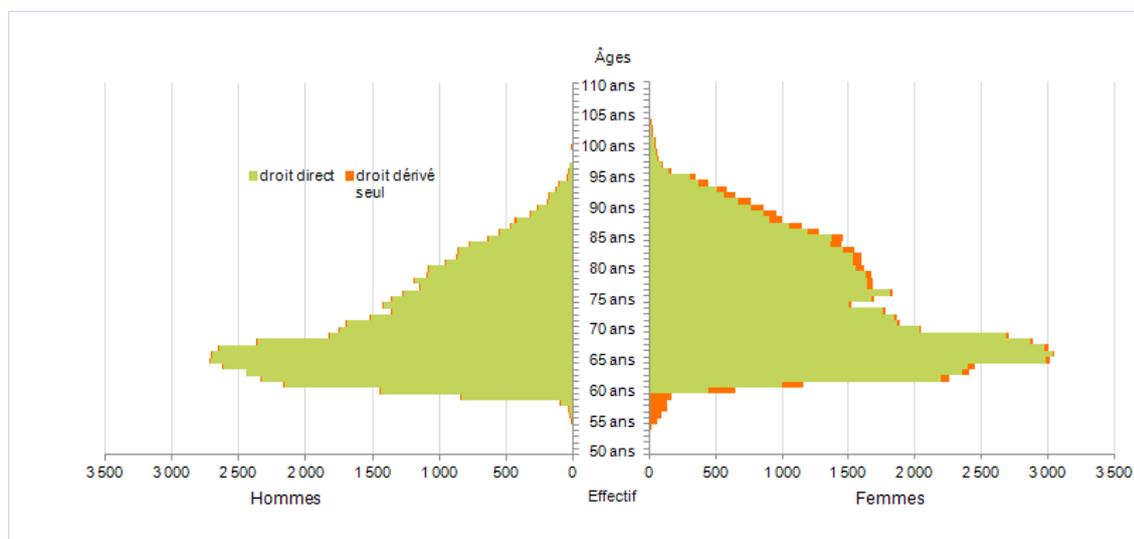
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
21 - Côte-d'Or	43 757	56 280	100 037
25 - Doubs	45 904	56 534	102 438
39 - Jura	24 757	31 022	55 779
58 - Nièvre	20 490	27 761	48 251
70 - Haute-Saône	22 866	27 364	50 230
71 - Saône-et-Loire	54 745	69 816	124 561
89 - Yonne	29 534	36 822	66 356
90 - Territoire-de-Belfort	12 409	14 766	27 175
Total Carsat Bourgogne et Franche-Comté	254 462	320 365	574 827
Total hors Carsat Bourgogne et Franche-Comté	36 106	39 340	75 446
Ensemble des prestataires	290 568	359 705	650 273

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 790	3 800	6 590
Droits directs (retraites personnelles)	2 598	2 786	5 384
Droits dérivés (retraites de réversion)	192	1 014	1 206
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	120	137	257
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 223	708	1 931
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,1 ans
Droits dérivés	75,6 ans	72,6 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	55,8%	39,1%	47,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	46 071	59 748	105 819
Retraités percevant un droit direct seul	44 576	41 892	86 468
Retraités percevant un droit dérivé seul	227	2 910	3 137
Retraités percevant les deux à la fois	1 268	14 946	16 214
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	2,0%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 829	3 622	12 451
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	763 €	617 €	681 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 137 €	970 €	1 056 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,9%	50,8%	37,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

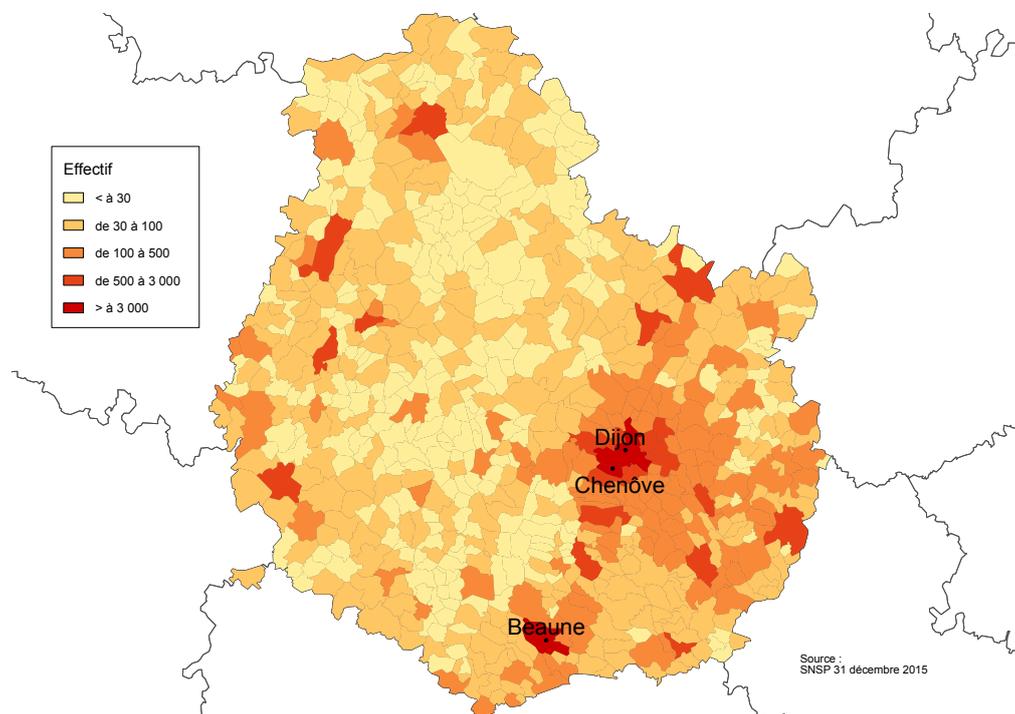
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Dijon			
Nombre total de retraités	10 678	15 550	26 228
Retraités percevant un droit direct seul	10 400	10 771	21 171
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	718	741
Retraités percevant les deux à la fois	255	4 061	4 316
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	2,7%	3,4%
Beaune			
Nombre total de retraités	1 968	2 788	4 756
Retraités percevant un droit direct seul	1 913	1 828	3 741
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	150	157
Retraités percevant les deux à la fois	48	810	858
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,7%	2,4%	2,5%
Chenôve			
Nombre total de retraités	1 295	1 782	3 077
Retraités percevant un droit direct seul	1 250	1 135	2 385
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	98	99
Retraités percevant les deux à la fois	44	549	593
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,6%	4,4%	4,9%

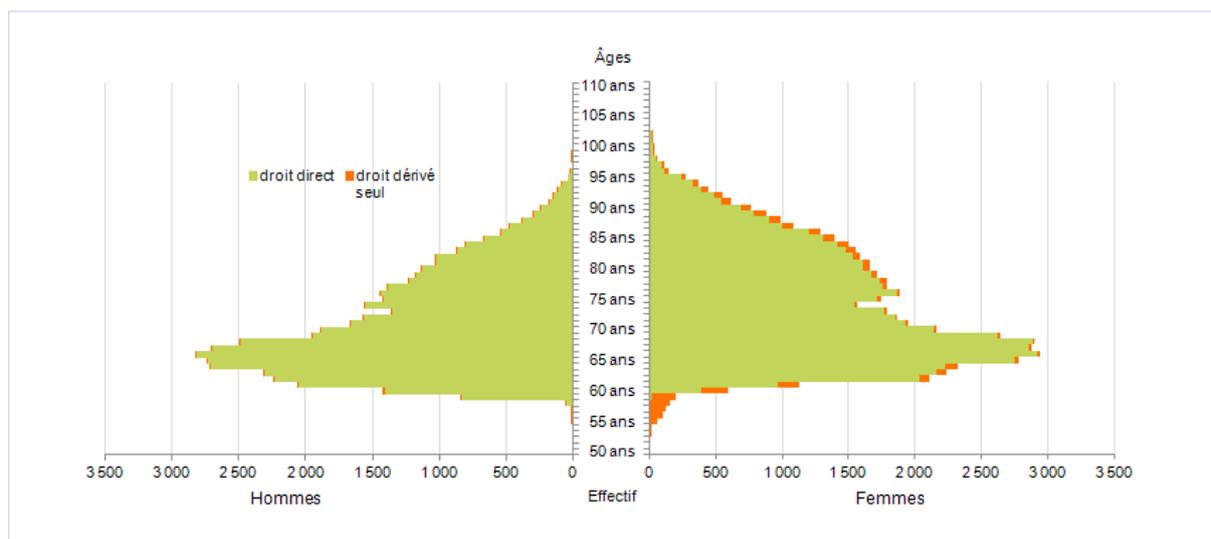
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 554	3 847	6 401
Droits directs (retraites personnelles)	2 364	2 669	5 033
Droits dérivés (retraites de réversion)	190	1 178	1 368
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	93	159	252
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 163	617	1 780
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,7 ans	73,5 ans	73,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	50,4%	37,7%	43,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	47 263	58 543	105 806
Retraités percevant un droit direct seul	45 593	39 750	85 343
Retraités percevant un droit dérivé seul	272	2 847	3 119
Retraités percevant les deux à la fois	1 398	15 946	17 344
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	2,1%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 782	2 778	10 560
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	834 €	630 €	721 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 138 €	953 €	1 058 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,9%	51,4%	35,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

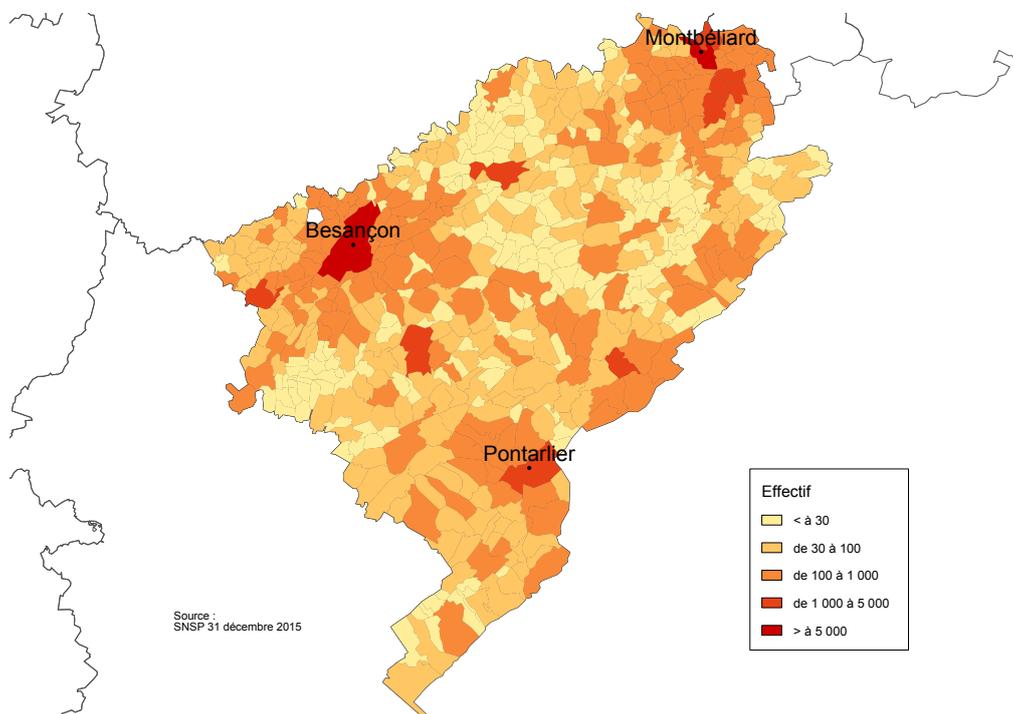
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Besançon			
Nombre total de retraités	8 005	12 191	20 196
Retraités percevant un droit direct seul	7 754	8 251	16 005
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	596	616
Retraités percevant les deux à la fois	231	3 344	3 575
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,4%	3,7%	4,4%
Montbéliard			
Nombre total de retraités	2 402	3 025	5 427
Retraités percevant un droit direct seul	2 323	1 860	4 183
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	208	213
Retraités percevant les deux à la fois	74	957	1 031
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	4,1%	4,1%
Pontarlier			
Nombre total de retraités	1 544	2 256	3 800
Retraités percevant un droit direct seul	1 471	1 518	2 989
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	85	91
Retraités percevant les deux à la fois	67	653	720
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	3,0%	3,2%

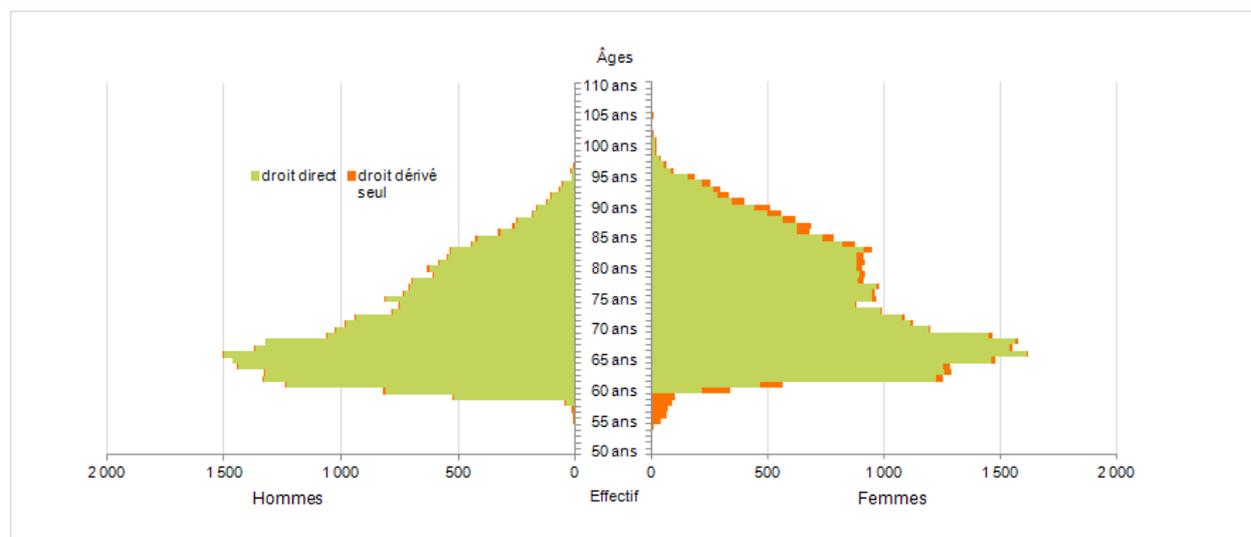
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 488	2 036	3 524
Droits directs (retraites personnelles)	1 375	1 393	2 768
Droits dérivés (retraites de réversion)	113	643	756
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	63	95	158
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	703	325	1 028
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,3 ans	61,8 ans
Droits dérivés	75,9 ans	72,8 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	56,4%	38,8%	47,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 350	33 019	59 369
Retraités percevant un droit direct seul	25 292	22 372	47 664
Retraités percevant un droit dérivé seul	206	1 648	1 854
Retraités percevant les deux à la fois	852	8 999	9 851
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 694	1 546	6 240
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,8 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	762 €	602 €	673 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 121 €	931 €	1 033 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,1%	55,7%	40,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

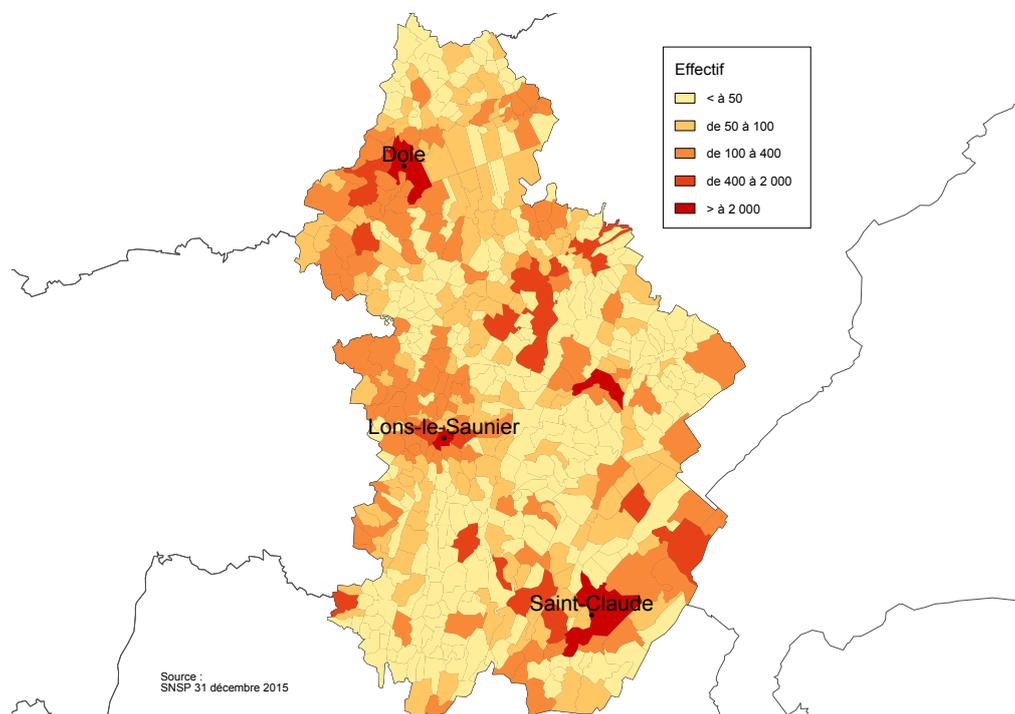
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Dole			
Nombre total de retraités	2 311	3 399	5 710
Retraités percevant un droit direct seul	2 229	2 178	4 407
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	192	198
Retraités percevant les deux à la fois	76	1 029	1 105
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	3,9%	4,2%
Lons-le-Saunier			
Nombre total de retraités	1 700	2 861	4 561
Retraités percevant un droit direct seul	1 631	1 828	3 459
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	128	139
Retraités percevant les deux à la fois	58	905	963
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,5%	4,4%	5,2%
Saint-Claude			
Nombre total de retraités	1 069	1 365	2 434
Retraités percevant un droit direct seul	1 021	847	1 868
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	46	52
Retraités percevant les deux à la fois	42	472	514
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,7%	3,0%	4,2%

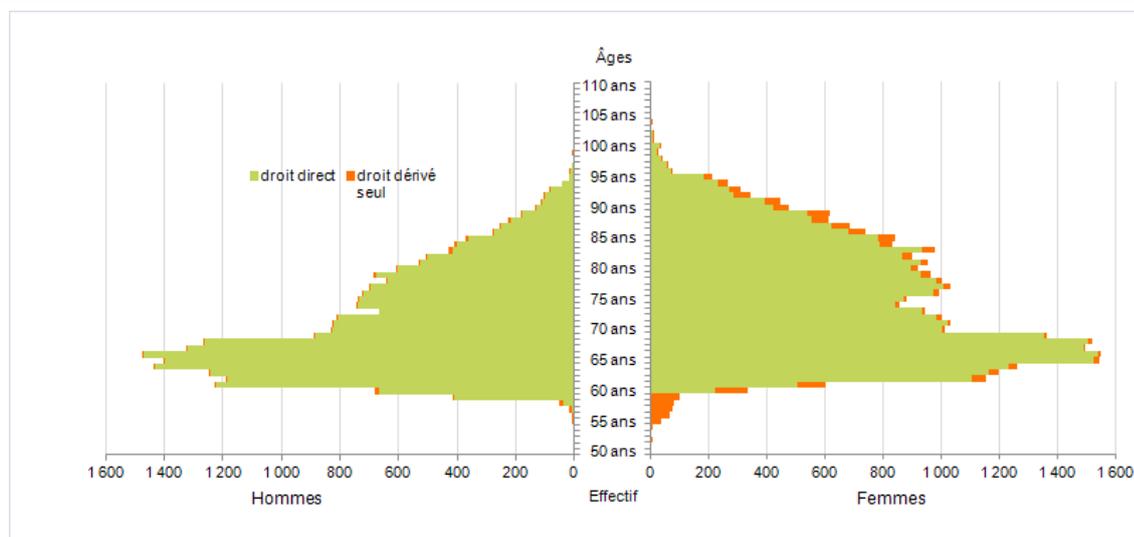
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 331	1 994	3 325
Droits directs (retraites personnelles)	1 199	1 371	2 570
Droits dérivés (retraites de réversion)	132	623	755
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	76	99	175
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	564	325	889
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,2 ans	72,8 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	55,0%	39,2%	46,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 335	32 554	56 889
Retraités percevant un droit direct seul	23 282	21 462	44 744
Retraités percevant un droit dérivé seul	193	1 724	1 917
Retraités percevant les deux à la fois	860	9 368	10 228
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,1%	2,5%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 608	1 547	6 155
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	75,0 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	730 €	605 €	659 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 088 €	950 €	1 022 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,2%	53,4%	39,7%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

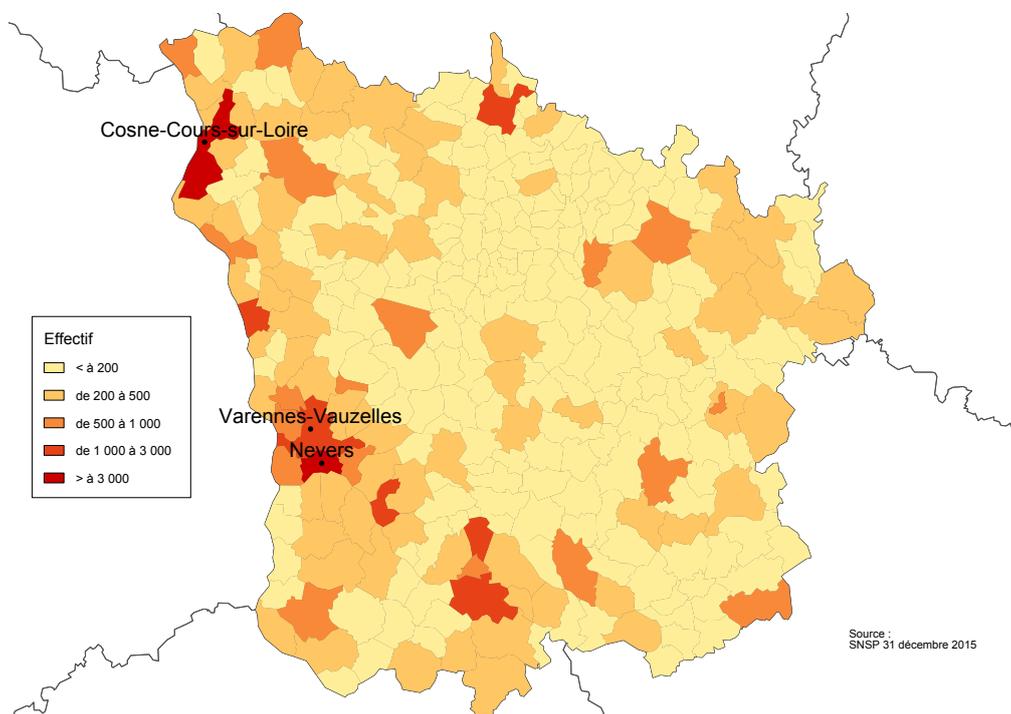
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nevers			
Nombre total de retraités	3 296	5 234	8 530
Retraités percevant un droit direct seul	3 146	3 305	6 451
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	265	278
Retraités percevant les deux à la fois	137	1 664	1 801
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	4,4%	4,6%
Cosne-Cours-sur-Loire			
Nombre total de retraités	1 355	1 863	3 218
Retraités percevant un droit direct seul	1 295	1 183	2 478
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	89	92
Retraités percevant les deux à la fois	57	591	648
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,6%	2,6%	2,2%
Varennes-Vauzelles			
Nombre total de retraités	1 088	1 580	2 668
Retraités percevant un droit direct seul	1 060	1 040	2 100
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	66	68
Retraités percevant les deux à la fois	26	474	500
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	0,8%	1,8%	1,4%

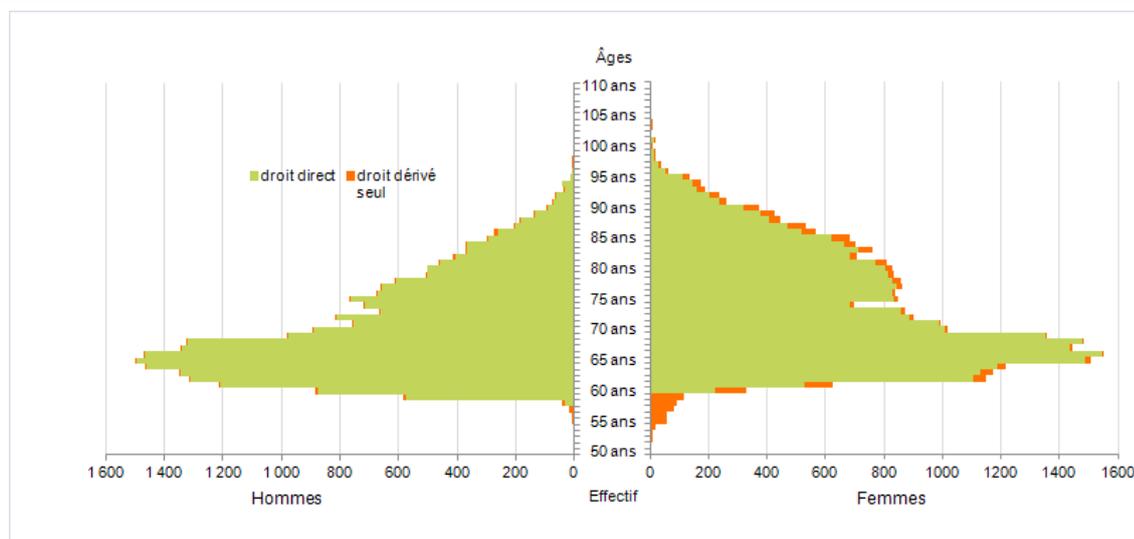
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 545	2 020	3 565
Droits directs (retraites personnelles)	1 397	1 433	2 830
Droits dérivés (retraites de réversion)	148	587	735
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	56	74	130
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	787	353	1 140
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,2 ans	62,4 ans	61,8 ans
Droits dérivés	73,6 ans	72,0 ans	72,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	49,7%	32,9%	41,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 137	28 995	53 132
Retraités percevant un droit direct seul	23 132	19 533	42 665
Retraités percevant un droit dérivé seul	169	1 608	1 777
Retraités percevant les deux à la fois	836	7 854	8 690
Minimum vieillesse ⁽³⁾	1,9%	2,4%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 061	1 562	6 623
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	73,9 ans	72,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	796 €	610 €	695 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 096 €	926 €	1 024 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,3%	57,4%	39,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

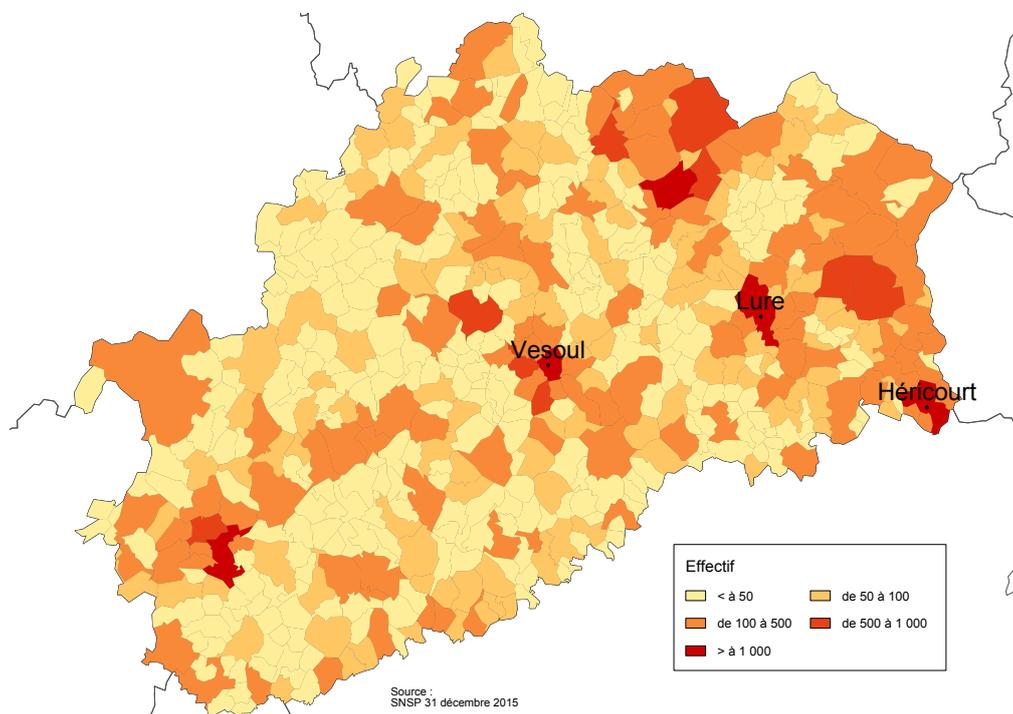
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Vesoul			
Nombre total de retraités	1 461	2 191	3 652
Retraités percevant un droit direct seul	1 416	1 417	2 833
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	146	153
Retraités percevant les deux à la fois	38	628	666
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,3%	5,5%	6,2%
Héricourt			
Nombre total de retraités	1 065	1 244	2 309
Retraités percevant un droit direct seul	1 014	782	1 796
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	56	60
Retraités percevant les deux à la fois	47	406	453
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	2,8%	2,7%
Lure			
Nombre total de retraités	732	1 033	1 765
Retraités percevant un droit direct seul	709	642	1 351
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	53	55
Retraités percevant les deux à la fois	21	338	359
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	5,6%	4,7%

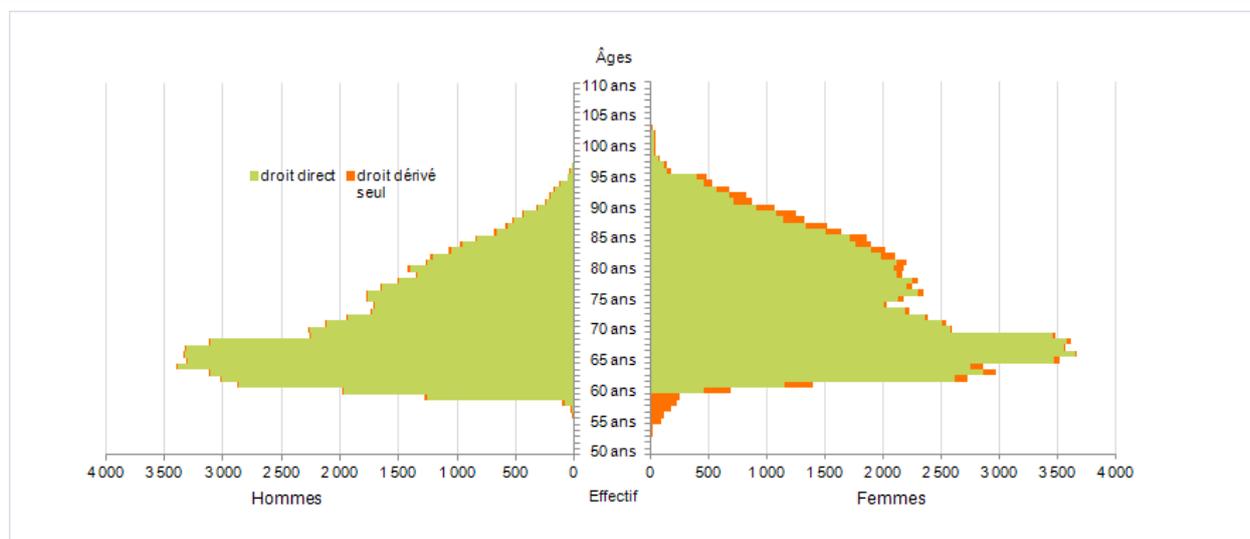
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 475	4 816	8 291
Droits directs (retraites personnelles)	3 174	3 354	6 528
Droits dérivés (retraites de réversion)	301	1 462	1 763
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	130	191	321
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 783	731	2 514
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,6 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,4 ans	72,6 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	49,2%	36,7%	42,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	59 316	75 519	134 835
Retraités percevant un droit direct seul	56 978	50 632	107 610
Retraités percevant un droit dérivé seul	460	4 448	4 908
Retraités percevant les deux à la fois	1 878	20 439	22 317
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,1%	2,3%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 229	3 400	15 629
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,7 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	802 €	586 €	681 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 121 €	925 €	1 039 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,7%	60,8%	41,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

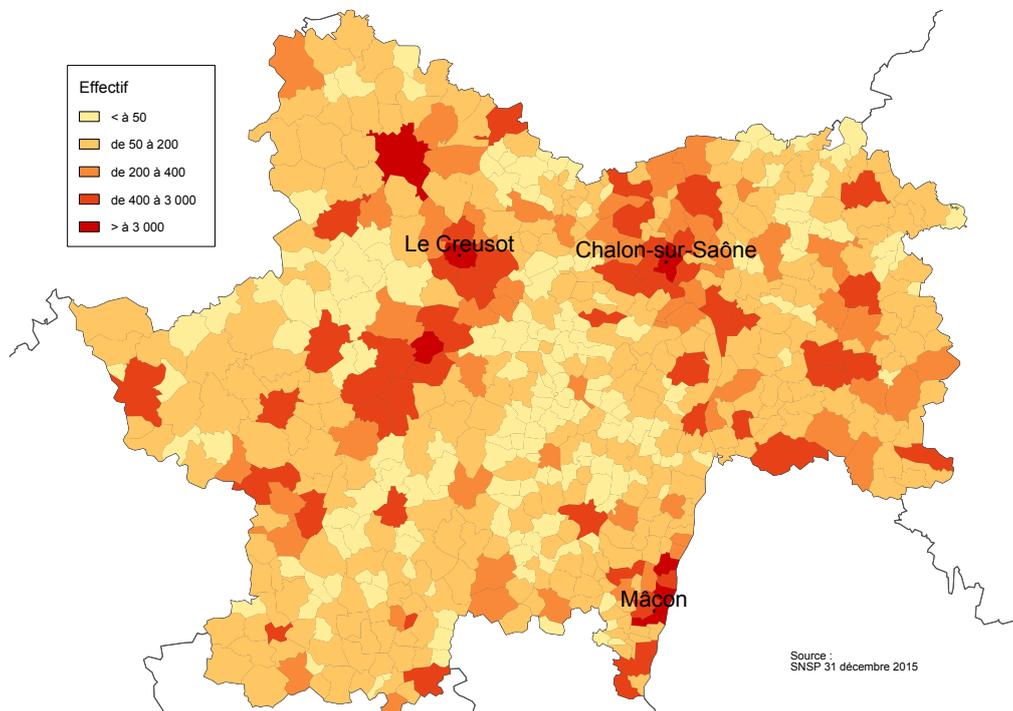
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Chalon-sur-Saône			
Nombre total de retraités	4 257	6 460	10 717
Retraités percevant un droit direct seul	4 121	3 926	8 047
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	376	387
Retraités percevant les deux à la fois	125	2 158	2 283
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	3,8%	5,0%
Mâcon			
Nombre total de retraités	3 202	4 574	7 776
Retraités percevant un droit direct seul	3 054	3 039	6 093
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	235	250
Retraités percevant les deux à la fois	133	1 300	1 433
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,2%	5,1%	5,6%
Creusot (Le)			
Nombre total de retraités	2 728	3 741	6 469
Retraités percevant un droit direct seul	2 645	2 062	4 707
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	297	301
Retraités percevant les deux à la fois	79	1 382	1 461
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	2,9%	3,1%

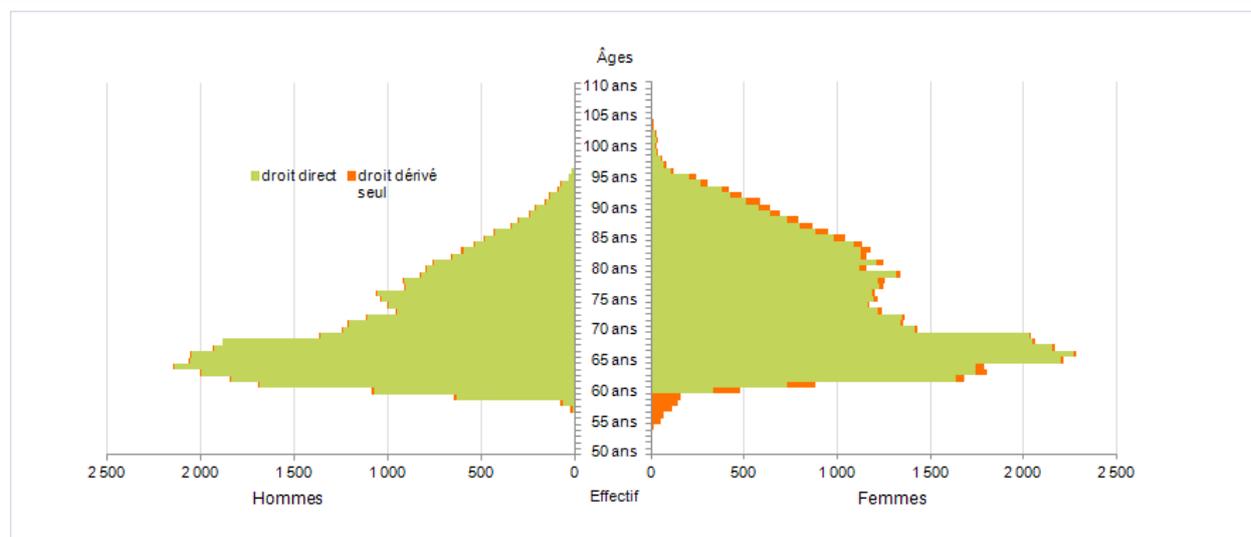
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 071	2 890	4 961
Droits directs (retraites personnelles)	1 881	1 992	3 873
Droits dérivés (retraites de réversion)	190	898	1 088
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	119	119	238
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	877	495	1 372
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	73,5 ans	72,1 ans	72,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	56,3%	41,8%	48,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 072	44 038	79 110
Retraités percevant un droit direct seul	33 661	30 172	63 833
Retraités percevant un droit dérivé seul	222	2 147	2 369
Retraités percevant les deux à la fois	1 189	11 719	12 908
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	2,2%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 704	2 447	9 151
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	770 €	636 €	695 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 124 €	974 €	1 051 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,5%	49,9%	36,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

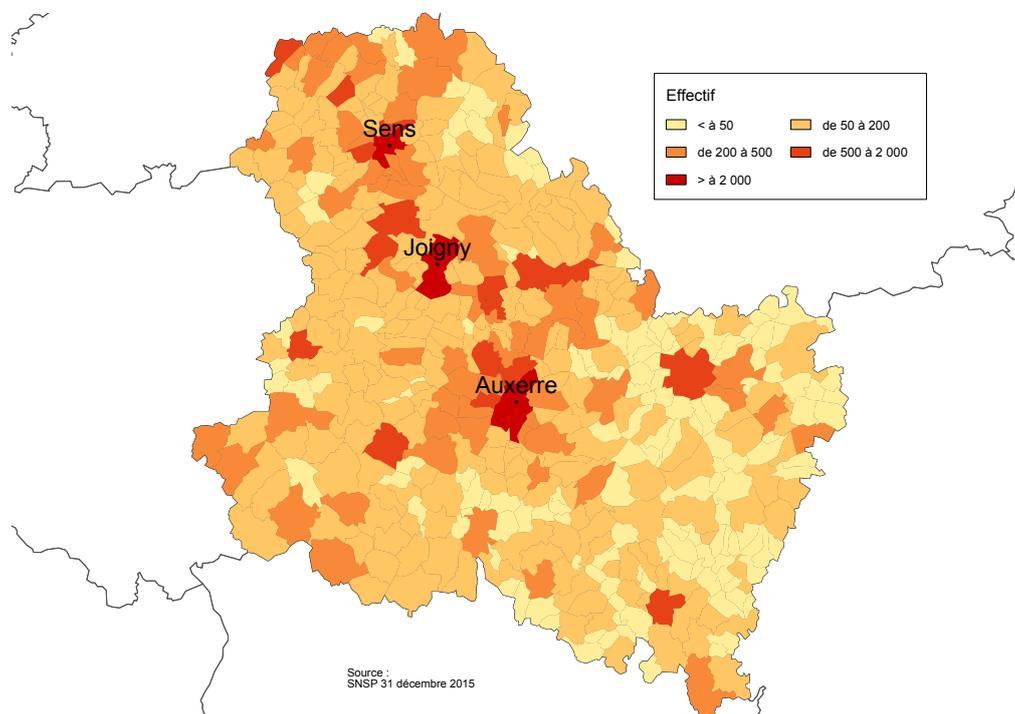
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Auxerre			
Nombre total de retraités	3 243	4 644	7 887
Retraités percevant un droit direct seul	3 123	3 096	6 219
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	258	272
Retraités percevant les deux à la fois	106	1 290	1 396
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	4,8%	5,3%
Sens			
Nombre total de retraités	2 397	3 454	5 851
Retraités percevant un droit direct seul	2 305	2 235	4 540
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	169	180
Retraités percevant les deux à la fois	81	1 050	1 131
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,7%	3,7%	4,1%
Joigny			
Nombre total de retraités	924	1 229	2 153
Retraités percevant un droit direct seul	876	819	1 695
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	63	68
Retraités percevant les deux à la fois	43	347	390
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,7%	3,9%	4,2%

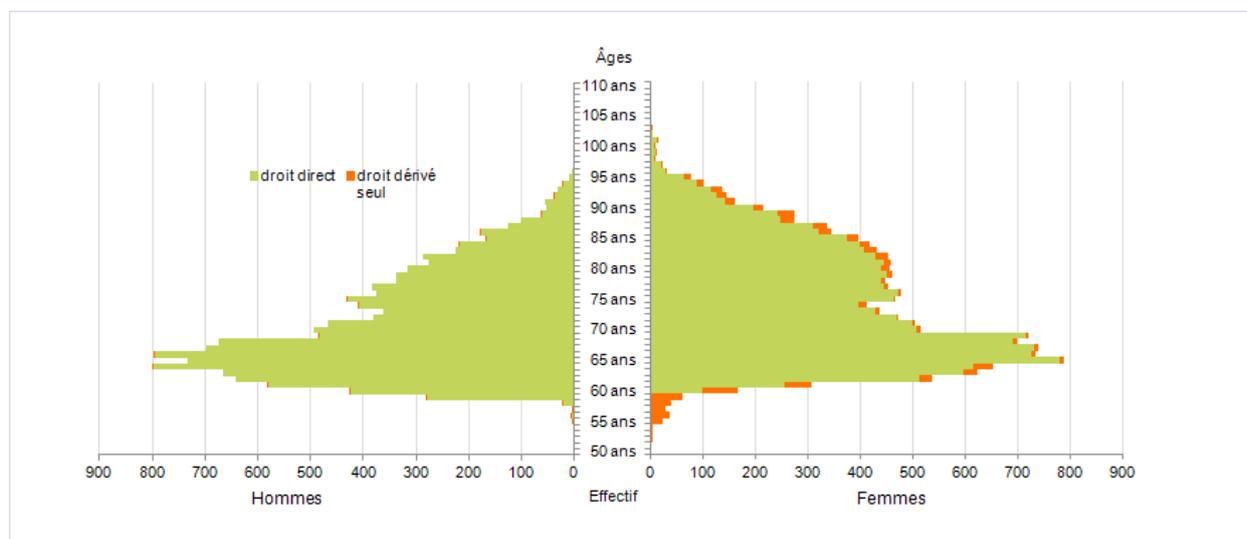
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	717	1 089	1 806
Droits directs (retraites personnelles)	678	716	1 394
Droits dérivés (retraites de réversion)	39	373	412
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	41	62	103
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	384	152	536
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,7 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,1 ans	72,4 ans	72,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	42,8%	32,0%	37,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	12 985	15 648	28 633
Retraités percevant un droit direct seul	12 576	9 704	22 280
Retraités percevant un droit dérivé seul	36	880	916
Retraités percevant les deux à la fois	373	5 064	5 437
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,9%	2,5%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 380	705	3 085
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	930 €	671 €	789 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 144 €	967 €	1 074 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	12,7%	48,2%	31,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

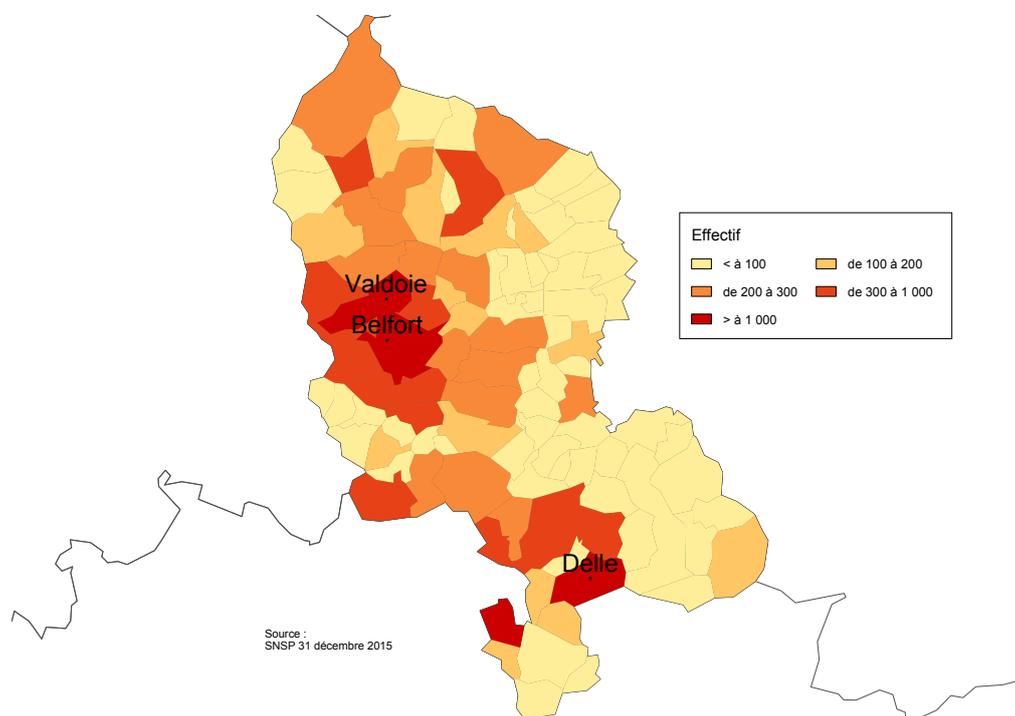
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Belfort			
Nombre total de retraités	3 660	5 046	8 706
Retraités percevant un droit direct seul	3 512	2 968	6 480
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	318	329
Retraités percevant les deux à la fois	137	1 760	1 897
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,0%	4,7%	5,7%
Delle			
Nombre total de retraités	559	706	1 265
Retraités percevant un droit direct seul	531	397	928
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	46	47
Retraités percevant les deux à la fois	27	263	290
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	1,4%	1,9%
Valdoie			
Nombre total de retraités	522	740	1 262
Retraités percevant un droit direct seul	505	422	927
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	40	41
Retraités percevant les deux à la fois	16	278	294
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,3%	2,3%	1,9%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.